

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 27 novembre 2020****18h30**

L'an deux mille vingt le **27 novembre** à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.
Date de convocation le 23 novembre 2020

PRESENTS : MUCHA Jean-Luc - LIOT Didier - GOUL Francis - MUCHA Sandrine - ROBERT Claudette - BARRIERE Renaud - TERRAL Marie-Claude - BOUYSSOU Cédric - BOUYSSOU Catherine - LIOT Brice
EXCUSES : M. DERRIEN Maurice -
SECRETAIRE : Mme ROBERT Claudette
Procuration : M. DERRIEN Maurice donnée à M. LIOT Brice

1.1 – MARCHES PUBLICS / 248-2020**1.1 – Installation paysan boulanger – Travaux de la boulangerie : choix des entreprises :**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer sur le choix des devis suite à la présentation de l'analyse des offres concernant le marché de travaux – marché à procédure adaptée - pour la "Création d'un fournil et de son espace de vente" au Bourg.

Ce marché a été déposé sur la plateforme dématérialisée : demat-ampa.fr sous la référence n° 2020001 et 2020001BIS.

A ce titre, Monsieur le Maire présente l'analyse des offres, rédigée par le maître d'œuvre Audrey BONHOURE Architecture- 47500 Monsempron-Libos - pour le choix des entreprises ;

Sont retenues :

Lot 1 – VRD	SARL Maçonnerie SECHET – 47370 ST GEORGES	45.322,84 € H.T
Lot 2 – Gros œuvre :	SARL Maçonnerie SECHET – 47370 ST GEORGES	74.531,83 € H.T
Lot 3 – Charpente couv	AR Construction - 47110 ALLEZ ET CAZENEUVE	17.770,00 € H.T
Lot 4 – Menuiserie serrur	Les Menuisiers des Occitans – 47500 MONTAYRAL	14.698,86 € H.T
	Option	228,75 € H.T
Lot 5 – Plâtrerie	SARL Hebras Garcia – 47305 VILLENEUVE/LOT	6.000,00 € H.T
Lot 6 – Electricité	Sté Allez et Cie – 47306 VILLENEUVE/LOT	14.922,39 € H.T
Lot 7 – Plomberie sanit	Sté Laurent Energies - 47300 VILLENEUVE/LOT	3.626,66 € H.T
Lot 8 – Carrelage	SAS Gandin - 47300 VILLENEUVE/LOT	6.871,60 € H.T
	Option	2.941.40 € H.T
Lot 9 – Peinture	SAS Peinture VANNIER 47306 VILLENEUVE/LOT	5.000,00 € H.T

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'accepter les offres présentées et de retenir les entreprises citées ci-dessus dans le cadre du marché de travaux à procédure adaptée,
- De porter la dépense en section d'investissement au chapitre 21 opération 523 "Création d'un fournil et de son espace de vente" – à l'article 2138 – du budget 2020,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.5 - FINANCES LOCALES / 249-2020**1.2 – Création d'un fournil et de son espace de vente : nouveau plan de financement 2020 :**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer pour valider le nouveau plan de financement de l'opération 523 "Création d'un fournil et de son espace de vente" suite aux offres retenues du marché de travaux, comme suit :

Plan de FINANCEMENT :

Dépenses : article 2138

Recettes : article 1321-1322-1323

Dépenses :

Coût total TTC 285 159,03 €

Coût total H.T 237 632,53 €

TVA 47 526,50 €

Subventions attendues :

LEADER 25 600,00 €

DETR 2020 75 095,38 €

REGION – Fournil 6 400,00 €

REGION – espace de vente 52 500,00 €

CONSEIL DEP 5 908,00 €

FCTVA à récupérer 46 777,49 €

Autofinancement 7 878,16 €

Emprunt 15 ans 65 000,00 €

Emprunt 2 ans –

attente subvent°et FCTVA 163 000,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.3 – FINANCES LOCALES – EMPRUNT / 250.1-2020 :**1.3 - Prêt bancaire de 163.000,00 euros de 2 ANS – attente de subventions et FCTVA :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de contracter un emprunt de 2 ans dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA dans le cadre des travaux d'investissement "Création d'un fournil et de son espace de vente" dont les travaux seront effectués en 2021.

A cet effet il présente l'ensemble des propositions faites par les organismes bancaires.

Le **CREDIT AGRICOLE d'AQUITAINE qui a fait plusieurs propositions sur 2 ans,**
La CAISSE D'épargne BORDEAUX n'a pas donné suite à la demande de consultation.

Après en avoir examiné les offres et délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

◆ **DECIDE :**

de solliciter auprès du **CREDIT AGRICOLE d'AQUITAINE** l'attribution d'un prêt pour un montant de **163.000,00 Euros,**

Prêt SAGELAN Taux euribor

Au taux floré de **0,49 %** – durée de 2 ans – Amortissement du capital in fine – paiement des intérêts par échéances annuelles – remboursement anticipé possible à tout moment partiel ou total –

Frais de dossier de **163,00 €.**

Date limite de validité de l'offre **12.12.2020** - Pour un déblocage des fonds avant le **07.11.2021.**

Le montant de cet emprunt sera versé auprès du Percepteur de la Trésorerie de FUMEL 47500.

◆ **PRENDS les engagements suivants :**

Inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances, et pendant toute la durée du prêt à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le

Comptable du Trésor régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la **CREDIT AGRICOLE d'AQUITAINE**.

- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt selon les termes de la présente délibération.

7.3 – FINANCES LOCALES – EMPRUNT / 250.2-2020

1.4 - Prêt bancaire de 65.000,00 euros pour travaux 'Création d'un fournil et de son espace de vente' : choix de l'organisme bancaire :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de contracter un emprunt de 65.000,00 € pour la réalisation des travaux d'investissement 'Création d'un fournil et de son espace de vente' dont les travaux seront effectués en 2021.

A cet effet il présente l'ensemble des propositions faites par les organismes bancaires.

**Le CREDIT AGRICOLE d'AQUITAINE qui a fait plusieurs propositions sur 2, 10 et 15 ans,
La CAISSE D'épargne BORDEAUX n'a pas donné suite à la demande de consultation.**

Après en avoir examiné les offres et délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

- ◆ **DECIDE :**
de solliciter auprès du **CREDIT AGRICOLE d'AQUITAINE** l'attribution d'un prêt pour un montant de **65.000,00 Euros**,
Prêt SAGELAN PEA
Au taux réel de **0.81 %** – durée de 15 ans – Prêt à échéance avancée à **0,73 %** - échéances annuelles – taux fixe, échéances constantes
Frais de dossier de **100,00 €**.
Date limite de validité de l'offre **12.12.2020** - Pour un déblocage des fonds avant le **07.11.2021**.
Le montant de cet emprunt sera versé auprès du Percepteur de la Trésorerie de FUMEL 47500.
- ◆ **PRENDS les engagements suivants :**
Inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances, et pendant toute la durée du prêt à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances.
La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.
L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la **CREDIT AGRICOLE d'AQUITAINE**.
- ◆ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt selon les termes de la présente délibération.

8.4 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / 251-2020

2-1 – ADRESSAGE - Modification et ajout pour le nommage des voies : retire et remplace la délibération du 25 septembre 2020 n° 239-2020 :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 septembre dernier et propose des modifications de nommage des voies et la création d'une nouvelle voie, comme suit :

Modifications :

Le chemin 12 'chemin de Capoulun' devient 'Chemin des Clausades'

Le chemin 21 'Route de Castang' devient 'Route du Castang'

Création de voirie :

'Chemin de Capoulun' – au départ de la 'Route de Bazéac'

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- Arrête la création des voies libellées et des numéros de voirie suivants :

n°	Voie	Couleur
1	Route du pont du Dor	bleu
2	Route de MASQUIERES	bleu/vert
3	Route du château d'eau	orange
4	Route de Féraudou	vert
5	Chemin de Bonnecourse	vert
6	Chemin de Bel air	rose
7	Chemin de Lancement	vert
8	Route de Tournon	rouge
9	Route de Mauroux	orange
10	Route de Bazérac	rose
11	Chemin de Louillé	rouge
12	Chemin des Clausades	orange
13	Chemin de Trapas	bleu
14	Chemin de Pellery	orange
15	Chemin de Tournier	vert
16	Chemin de Lansac	jaune
17	Chemin de Pagès	orange
18	Route de la combe de Bazérac	orange
19	Route du vin du Tsar	jaune
20	Route de Lions	orange
21	Route du Castang	jaune
22	Chemin de Moustan	rose
23	Chemin du Verdus	vert
24	Route de Boulens	bleu
25	Chemin de Miret	vert
26	Chemin de La Gabertie	vert
27	Route de Lagrèze	rose
28	Chemin du Verger	rose
29	Chemin de Reillou	vert
30	Route de l'église	rose
31	Route de la Mairie	vert
32	Chemin de Capoulun	bleu

Conformément à la cartographie jointe en annexe.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.1 – DECISIONS BUDGETAIRES / 252-2020

2.2 – ADRESSAGE : Devis pour l'achat des panneaux de route, plaques de maison et devis pour la pose :

Monsieur le Maire rappelle, dans le cadre de l'adressage, l'adhésion de la commune au groupement de commande de FUMEL Vallée du LOT et le choix du prestataire SIGNAUX GIROD suite au marché public de fournitures.

Le Maire présente les devis reçus en mairie :

Commande des panneaux de route et plaques de maison :

Sté SIGNAUX GIROD – 881 route des Fontaines – 39400 BELLEFONTAINE – montant : 5.030,74 € H.T - soit 6.036,89 € TTC,

Pose des panneaux de route :

Sté BHC TP – BOURSINHAC – Chaussard - 47370 TOURNON D'AGENAIS – montant : 1.500,00 € H.T soit 1.800,00 € TTC.

le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de retenir les devis présentés,
- Décide de porter la dépense en section d'investissement du budget 2020 à l'article 2158 opé 524,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.1 – DECISIONS BUDGETAIRES / 253-2020

3 – Devis pour la porte des SANITAIRES de la salle des fêtes, gardes corps de la mairie et porte de l'église :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de poser une nouvelle porte normalisée pour les sanitaires de la salle des fêtes, des gardes corps au bout des coursives de la mairie et de mettre en place une porte vitrée dans l'église.

A ce titre il présente les devis reçus en mairie :

Porte salle des fêtes et gardes corps :

- Sté GABARRE Jean-Marc – ZI Florimont – 47500 FUMEL – montant 3.284,00 € H.T soit 3.940,80 € TTC,
- Sté Les MENUISIERS des OCCITANS – ZA Haut agenais – 47500 MONTAYRAL – montant 3.631,15 € H.T soit 4.357,38 € TTC,

Porte de l'église :

- Sté Menuiserie BALL – montant 2.320,48 € H.T soit 2.784,58 € TTC

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de retenir le devis de la Sté GABARRE Jean-Marc – ZI Florimont – 47500 FUMEL – montant 3.284,00 € H.T soit 3.940,80 € TTC,
- Décide de retenir le devis de la Sté Menuiserie BALL – montant 2.320,48 € H.T soit 2.784,58 € TTC,
- Décide de porter la dépense en section d'investissement du budget 2020 à l'article 21318,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.1.2-DECISIONS BUDGETAIRES / 254-2020

4 – Budget 2020 : Décision Modificative n° 2 :

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements budgétaires de la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2020 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Art 6288	- 1.447,00 €
Art 023	+ 1.447,00 €

Section d'investissement

Dépenses

Art 21318	+ 3.941,00 €
-----------	--------------

Art 2138 opé 523 + 1.060,00 €
Art 2158 opé 524 + 8.000,00 €

Recettes

Art 021 + 1.447,00 €
Art 1323 opé 522 + 8.194,00 €
Art 1323 opé 523 + 404,00 €
Art 1321 opé 524 + 2.300,00 €
Art 1641 + 656,00 €

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Accepte la décision modificative n°2 du BP 2020 présentée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.1.5-DECISIONS BUDGETAIRES / 255-2020

5 - Indemnités de conseil et de confection du budget pour Mme Claire HERNANDEZ, Receveur de FUMEL exercice 2020 :

Monsieur le Maire présente la demande d'indemnité de conseil et de confection du budget adressée par Madame Claire HERNANDEZ

Le Conseil Municipal de THEZAC,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide, à 10 voix POUR, 1 abstention :

- De demander le concours du receveur municipal de la Trésorerie de FUMEL pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- D'accorder l'indemnité de confection du budget au taux de 100 %, pour 2020, comme présentée par **Mme Claire HERNANDEZ**, receveur municipal,
- Que cette indemnité sera attribuée à **Mme Claire HERNANDEZ**, receveur municipal.

Questions diverses :

Réflexion sur les énergies renouvelables : Une discussion s'engage sur le sujet et le conseil souhaite faire l'effort de cette démarche. Des aides de l'Etat peuvent être allouées pour la pose de panneaux photovoltaïques et pompes à chaleur. Il faut affiner le sujet pour des aides groupées pour la commune et les administrés. Une étude pourrait être lancée au niveau de la salle des fêtes (panneaux et double vitrage ..)

Réflexion sur le développement du village : Monsieur le Maire rappelle les discussions concernant le projet de maisons intergénérationnelles sur la commune au niveau du terrain bas de la mairie.

Un projet similaire mené par M. PEMEJA est en cours d'étude à TOURNON d'AGENAIS. M. PEMEJA sera invité en mairie au cours d'un prochain conseil pour exposer le projet.

Point sur la vente des terrains communaux : 1 terrain est vendu et l'autre en cours de négociation.

Le plan d'aménagement doit être modifié.

Bulletin municipal : Il est en cours de rédaction et les articles des associations sont attendus. Il comportera également un article sur "les événements nés du COVID".

Cérémonie des vœux : N'aura pas lieu dans la salle des fêtes à la période habituelle, mais au cours de l'inauguration et de la pose de la 1^{ère} pierre de la Boulangerie.

Un tour de table est fait pour que chacun s'exprime et donne le compte rendu de sa commission.

Tous les sujets ayant été traités, la séance du 27 novembre 2020 est levée à 20h00.

Fait et délibéré les jour, mois et an.

MUCHA Jean-Luc

LIOT Didier -

GOUL Francis

MUCHA Sandrine

ROBERT Claudette

BARRIERE Renaud

TERRAL Marie-Claude

BOUYSSOU Cédric

BOUYSSOU Catherine

LIOT Brice

Questions diverses :

Réflexion sur les énergies renouvelables :

Une discussion s'engage sur le sujet et le conseil souhaite faire l'effort de cette démarche. Des aides de l'Etat peuvent être allouées pour la pose de panneaux photovoltaïques et pompes à chaleur. Il faut affiner le sujet pour des aides groupées pour la commune et les administrés. Une étude pourrait être lancée au niveau de la salle des fêtes (panneaux et double vitrage ..)

Réflexion sur le développement du village : Monsieur le Maire rappelle les discussions concernant le projet de maisons intergénérationnelles sur la commune au niveau du terrain bas de la mairie.

Un projet similaire mené par M. PEMEJA est en cours d'étude à TOURNON d'AGENAIS. M. PEMEJA sera invité en mairie au cours d'un prochain conseil pour exposer le projet.

Point sur la vente des terrains communaux : 1 terrain est vendu et l'autre en cours de négociation.

Le plan d'aménagement doit être modifié.

Bulletin municipal : Il est en cours de rédaction et les articles des associations sont attendus. Il comportera également un article sur "les événements nés du COVID".

Cérémonie de Noël : N'aura pas lieu dans la salle des fêtes. Les cadeaux seront distribués au cours du marché du 12 décembre 2020, sans le goûter traditionnel.

Cérémonie des vœux : N'aura pas lieu dans la salle des fêtes à la période habituelle, mais au cours de l'inauguration et de la pose de la 1^{ère} pierre de la Boulangerie.

Un tour de table est fait pour que chacun s'exprime et donne le compte rendu de sa commission.

Tous les sujets ayant été traités, la séance du 27 novembre 2020 est levée à 20h00.

Fait et délibéré les jour, mois et an.

MUCHA Jean-Luc

LIOT Didier -

GOUL Francis

MUCHA Sandrine

ROBERT Claudette

BARRIERE Renaud

TERRAL Marie-Claude

BOUYSSOU Cédric

BOUYSSOU Catherine

LIOT Brice